

PocketPills : un nouveau service mis à votre disposition

La pandémie en cours nous a incités à envisager d'autres services virtuels que nous pouvons mettre à la disposition des membres du Régime des chambres de commerce.

PocketPills est une pharmacie en ligne et une entreprise technologique fièrement canadienne qui offre une livraison rapide à domicile pour les médicaments d'ordonnance — souvent le jour ouvrable suivant —, ainsi qu'un accès direct à son équipe de pharmaciens par texto, clavardage en direct, téléphone ou courriel. Son application permet aux usagers de gérer non seulement leurs propres besoins en matière d'ordonnances, mais aussi ceux des membres de leur famille.

Nous sommes ravis de rendre le service PocketPills accessible à tous les participants au Régime bénéficiant de l'assurance médicaments* du Régime des chambres de commerce **à compter du 1^{er} juin 2021**.

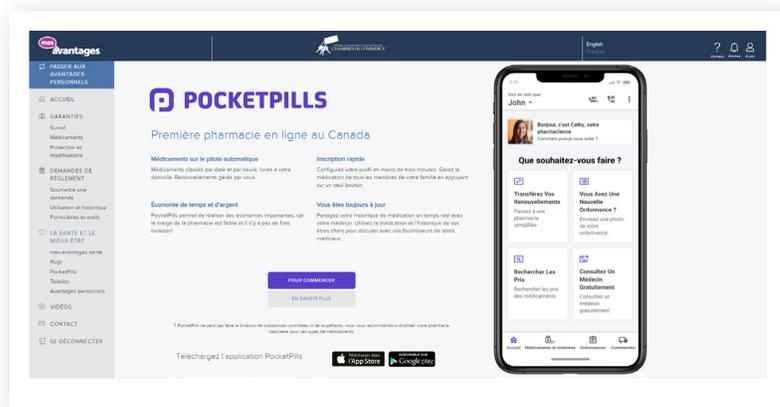
Comme nous sommes un organisme à but non lucratif, les excédents du Régime des chambres de commerce sont toujours reversés dans les résultats nets du Régime, ce qui contribue à la stabilité générale de ses tarifs. Le modèle de PocketPills permet au Régime de réaliser des économies, ce qui signifie des économies supplémentaires que nous pouvons partager avec les participants au Régime au moyen d'une **protection supplémentaire de 10 % au titre de la coassurance des médicaments*** sur les médicaments d'ordonnance achetés par l'entremise de PocketPills. Par exemple, si votre option de soins médicaux complémentaire comporte une protection de 80 % pour les médicaments, les participants au Régime seront couverts à 90 %, plutôt qu'à 80 %, à condition que l'ordonnance soit exécutée par l'entremise de PocketPills. Veuillez noter que les médicaments qui ne sont pas couverts par le Régime des chambres de commerce resteront tels quels.

À compter du 1^{er} juin 2021, les participants au Régime auront accès à ce service pratique grâce à un lien direct dans **mes-avantages^{MC}**. S'ils ne l'ont pas déjà fait, veuillez encourager vos employés à s'inscrire à **mes-avantages** dès aujourd'hui! Ceux qui ne sont pas inscrits au portail **mes-avantages** pourront le faire sur la page <https://www.pocketpills.com/chambers> ou en téléchargeant l'application PocketPills à partir de l'App Store ou de Google Play.

Vous recevrez une invitation par courriel, au cours des prochains jours, à un webinaire de PocketPills. Nous espérons que vous vous joindrez à nous pour en savoir plus sur cet ajout unique à la conception de votre régime. Comme vous allez l'entendre, leur objectif n'est pas de remplacer, mais de compléter les pharmacies traditionnelles, en mettant l'accent sur la technologie et le service mobiles.

Un document promotionnel pour vous aider à passer le mot à vos employés a également été ajouté à **mes-avantages** à l'intention des administrateurs de Régime. Sous **Formulaires et documents**, cliquez sur **Formulaires** puis accédez à **Administratifs/Information générale**.

Nous espérons que vous et vos employés aimerez ce nouveau service que nous offrons conformément à notre engagement qui consiste à fournir des avantages sociaux complets et utiles aux entreprises canadiennes!



**En raison de la législation provinciale, les participants du Québec peuvent bénéficier du service PocketPills ainsi que de la commodité de la livraison à domicile de leurs ordonnances, mais la coassurance supplémentaire de 10 % ne peut malheureusement pas être appliquée. En outre, la coassurance supplémentaire ne s'applique pas aux régimes qui offrent déjà une protection à 100 % du coût des médicaments.*